

Le Monastère



La construction de la salle d'animation du Puech a débuté



Les travaux de la réalisation de la salle d'animation du Puech viennent de démarrer en ce début du mois d'avril 2019. Pour rappel, c'est l'obligation de mise en accessibilité de l'ensemble des bâtiments communaux qui nous avait amenés à nous interroger sur le devenir de la Grange, site qui accueille depuis bien des années le Centre de Loisirs du Monastère. En effet il s'agissait là d'un vieux bâtiment, ce qui en fait d'ailleurs tout le charme, pour lequel, au-delà des travaux de mise aux normes obligatoires, il fallait songer dans une échéance plus ou moins proche, à l'entreprise de travaux de

rénovation de grande importance. Ceux-ci concernant principalement la toiture et l'amélioration du bilan énergétique du bâtiment. Par ailleurs, les espaces disponibles dans ce bâtiment n'étaient pas satisfaisants, en qualité et nombre de places, pour les salles de restauration et de repos.

C'est ainsi que fût prise la décision d'une construction nouvelle, sur le Plateau du Puech, accolé au bâtiment accueillant le Relais Assistantes Maternelles et la salle des Jeunes, nécessitant tous deux également des travaux de mise aux normes. Ce projet va désormais bien au-delà de la construction d'un nouveau Centre de Loisirs tel que nous l'avions initialement imaginé. En adjoignant ce bâtiment à la salle Polyvalente, à vocation sportive, nous implantons en ce lieu un véritable espace de vie associative. L'environnement extérieur sera lui aussi considérablement amélioré puisque la réalisation d'un city stade, et l'aménagement d'une aire de jeux pour les enfants, sont à venir dès l'achèvement du bâtiment.

Création d'un forum pour la rentrée des associations



Depuis plusieurs années, le dernier marché des producteurs de Pays accueillait diverses associations qui venaient y présenter leurs activités et répondre aux questions d'éventuels futurs adhérents. Devant le nombre important d'associations existantes sur la commune et le souhait de celles-ci de bénéficier d'une visibilité plus importante, l'AGAS, qui regroupe par ailleurs un grand nombre d'entre elles, a proposé d'organiser une journée dédiée qui sera l'un des temps forts de la rentrée. Ainsi, le 7 septembre 2019, de 14h à 18h, en un même lieu, celui de la salle polyvalente du Puech, vous pourrez découvrir, et éventuellement vous, inscrire, ou vos enfants, à une multitude d'activités. Vous rencontrerez les responsables associatifs et bénévoles locaux qui agissent dans des domaines très variés : culture, sports, loisirs, solidarité, économie... Les clubs démontreront leur savoir-faire et présenteront leurs disciplines au travers d'animations tout au long de l'après-midi. La Municipalité soutient cette initiative et s'engagera au côté de l'AGAS pour faire de ce premier forum des associations une belle réussite.

Sommaire

- P2** • Le budget communal
- P3** • La vie sur la commune
- P6** • Autour de l'école
- P7** • Le PETR
- P8** • Informations diverses

Michel GANTOU

juin 2019

Le budget communal

LE COMPTE ADMINISTRATIF 2018 ET LE BUDGET PRIMITIF 2019

Le compte administratif 2018

Le compte administratif présenté ci-dessous retrace la situation exacte et réelle des finances de la collectivité pour l'année passée, c'est-à-dire aussi bien les opérations réalisées sur l'exercice comptable que celles prévues au budget prévisionnel mais restant à réaliser. Il établit un bilan pour les deux volets du budget communal, fonctionnement et investissement.

Section fonctionnement 2018

Fonctionnement	Dépenses	Recettes
Réalisation de l'exercice	973 545,79 €	1 361 033,92 €
Réalisation de l'exercice précédent (2018)		276 136,31 €
Total	973 545,79 €	1 637 170,23 €

Sur l'année 2018, la différence entre les dépenses et recettes de fonctionnement affiche un solde excédentaire brut de **663 624,44 €**. Celui-ci est sensiblement supérieur au solde du compte administratif de 2017 qui s'établissait à **579 010,91 €**. Ce chiffre montre que nous parvenons toujours à contenir nos charges de fonctionnement. Il s'agit là d'un élément primordial puisque c'est en très grande partie ce solde qui permettra de financer les investissements, visant à améliorer ou entretenir le patrimoine de la commune.

L'analyse du compte administratif montre la stabilité de nos 2 principales recettes que sont les dotations et les impôts et taxes. Les produits fiscaux s'élèvent à 933 146 € pour 918 139 € en 2017. Il est à noter que ceci est en accord avec le choix de la municipalité de ne pas augmenter les taux communaux. Les dotations et participations se retrouvent sur le montant de 2017, à 235 000 €, alors qu'elles étaient à la baisse depuis plusieurs années. Face à cette difficulté à dégager de nouvelles recettes, nous sommes parvenus à contenir nos dépenses de fonctionnement. Pour 2018, celles-ci s'élèvent à 973 545 €, alors qu'elles se montaient à 994 997 € en 2017.

Section investissement 2018

Investissement	Dépenses	Recettes
Réalisation de l'exercice	723 395,73 €	416 921,04 €
Excédent reporté 2017		351 812,23 €
Restes à réaliser à reporter en 2019	825 228,72 €	402 088,25 €
Total (réalisations + report + restes à réaliser)*	1 548 624,45 €	1 170 821,52 €

La somme des dépenses réalisées ou restant à réaliser étant supérieure à celle des recettes, il apparaît donc un besoin de financement de 377 802,93 €. Cette somme sera prélevée sur l'excédent brut de fonctionnement 2018, de **663 624,44 €**, pour alimenter le budget 2019 sur la section investissements. Le budget 2017 se clôture donc avec un excédent de fonctionnement net de **285 821,51 €**.

Le budget primitif 2019

Il s'agit du budget prévisionnel indiquant les dépenses autorisées ainsi que les recettes qui pourront être encaissées par la collectivité durant l'exercice à venir. Le budget donne le cadre financier à respecter pour l'année civile 2019. Il a été précédé du travail de la commission des finances qui a déterminé les grandes lignes de son élaboration.

Dans le respect de ses engagements, le Conseil Municipal du Monastère a décidé de maintenir les mêmes taux d'imposition des ménages. Il n'y aura donc pas de sollicitation supplémentaire des foyers Monastériens sur la part communale des impôts locaux ou taxes foncières. De même nous avons souhaité ne pas augmenter les tarifs des services municipaux notamment celui de la garderie et de la cantine. En ce qui concerne les activités périscolaires, les tarifs ont été maintenus, mais seront modifiés à la rentrée prochaine du fait du retour à la semaine scolaire de 4 jours.

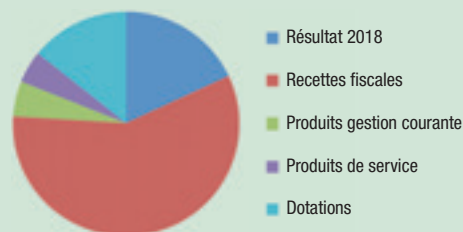
Section de fonctionnement

Les recettes : Concernant la Dotation Globale de Fonctionnement versée par l'état, un statu quo est attendu. D'après les annonces ministérielles, celle-ci devrait être maintenue à la hauteur actuelle pour 2019. Nous prévoyons donc un montant pour les dotations et participations équivalent à celui de l'année passée. Pour compléter ce budget, nous anticipons des recettes fiscales en légère augmentation et une stabilité sur l'ensemble des autres ressources.

Section de fonctionnement : Recettes

Résultat 2018	285 821,51 €
Recettes fiscales	917 480,00 €
Produits gestion courante (location, ...)	81 200,00 €
Produits de services (cantine, garderie, ...)	73 800,00 €
Dotations	225 500,00 €
Total	1 583 801,51 €

Recettes section de fonctionnement

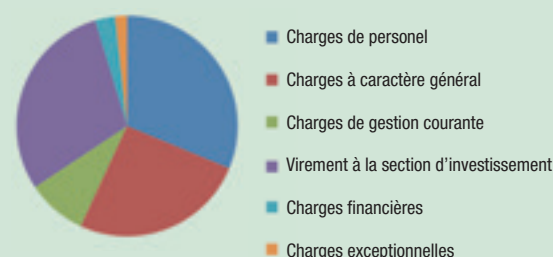


Les dépenses : Le Conseil Municipal affirme dans ce budget sa volonté de poursuivre en 2019, les efforts pour contenir les charges de fonctionnement. Aucun poste ne sera donc augmenté de façon significative par rapport au budget 2018.

Section de fonctionnement : Dépenses

Charges de personnel	495 000,00 €
Charges à caractère général	406 510,00 €
Charges de gestion courante	138 860,00 €
Virement à la section d'investissement	469 231,51 €
Charges financières	46 700,00 €
Charges exceptionnelles	27 500,00 €
Total	1 583 801,51 €

Dépenses section de fonctionnement



LE COMPTE ADMINISTRATIF 2018 ET LE BUDGET PRIMITIF 2019 (suite)

Section d'investissement

Les recettes

Nous inscrivons au budget 2019 plusieurs recettes liées à des subventions et aides obtenues pour des projets dont la réalisation sera effective sur cette année. Concernant la construction de la salle polyvalente d'animation, et les aménagements extérieurs, sont actées, des aides de l'état pour une somme de 250 000 € et de Rodez Agglomération pour 120 000 €. Nous attendons des réponses concernant les aides du Département, de la Région et de la CAF. Nous inscrivons une ligne d'emprunt pour un montant de 150 000 € au cas où les sommes escomptées ne seraient pas attribuées. Depuis le vote du budget, une subvention de l'ADEME nous a été notifiée. 22 000 € nous sont attribués en reconnaissance de notre engagement dans la transition énergétique en optant pour un chauffage de la salle par géothermie.

L'opération de la mise aux normes Mairie- Centre social est achevée. Les aides du département de 45 000 € et de l'état pour 73 088,25 € ont été consommées en début d'année 2019.

Par ailleurs, la récupération d'une partie de la TVA, sur les travaux de l'année N-2 devrait représenter une somme de 50 000 €. La taxe d'aménagement estimée s'élève à 15 000 €. Une autre subvention de 14 000 € liée aux travaux réalisés sur l'éclairage public.

Ces montants seront complétés par nos capacités d'autofinancement relatives au cumul des économies réalisées en dépenses de fonctionnement sur l'année 2018 et les années précédentes.

Au global, le montant du budget d'investissement 2019 sera de 1 728 894,23 €

Les dépenses d'investissements

La dépense principale d'investissement prévue pour cet exercice est liée à la construction de la salle polyvalente d'animation. Une somme de 960 000 € a ainsi été budgétée pour sa construction, ainsi que pour les aménagements extérieurs. 30 000 € ont été affectés sur la réalisation d'une aire de jeux et d'un city stade à proximité des salles polyvalente et d'animation. Cette somme devrait elle aussi être complétée par des aides et subventions. Pour un autre projet important, 130 000 € sont affectés en prévision de la mise aux normes accessibilité de l'école. Le remboursement de la dette de la commune s'élève quant à lui à 133 059,12 €.

Il est évident que tous ces investissements représentent des efforts financiers importants pour le budget communal mais leur réalisation renforcera le dynamisme et l'attractivité du Monastère.

Hommages

Dernièrement notre commune a été touchée par les décès de plusieurs serviteurs de l'action publique, particulièrement impliqués sur Le Monastère :

Le 22 février, Mme Marie CASTELLA est décédée. Elle avait mis toutes ses compétences et son engagement au service de notre municipalité de 1983 à 1995, où elle avait occupé un poste d'adjointe, en charge, principalement, du CCAS et des affaires sociales. Les conseillers de l'époque gardent d'elle le souvenir d'une femme engagée, attachée avant tout aux valeurs humaines.

Le 9 mars, M. Bernard SAULES, Conseiller Départemental depuis 2008 nous a quittés. Même si nous savions l'issue fatale inéluctable, l'ensemble du Conseil Municipal a été profondément touché par sa disparition. Il parlait souvent du Monastère comme de « sa commune » et il a prouvé à maintes reprises, par un soutien sans faille à nos projets, tout l'intérêt et même l'affection qu'il avait pour les Monastériens. Homme de terrain, il fut très présent à nos côtés tout au long de son trop court mandat. Reconnu de tous comme un homme de valeur, attachant et dévoué, il nous manquera.

Le 17 avril, ce fut la disparition de M. Jean BLEYNIE, à l'aube de ses 100 ans. Il avait été conseiller municipal de 1983 à 1995. Figure Monastérienne, sa jovialité et son dynamisme n'avaient pas été entamés par les années.

Le 6 mai, nous apprenions le décès de M. Paul RIERE. Il avait siégé au côté de plusieurs maires, de 1959 à 1977, prouvant ainsi son dévouement et son attachement à la commune qui l'avait vu naître et où il passa les 93 ans de sa vie.

Au nom de tous les Monastériens, le conseil municipal adresse ses remerciements pour leur engagement au service de la commune. A leurs familles, touchées par ces deuils, nous adressons nos plus sincères condoléances.



Le Relais Assistantes Maternelles



Tiffany Palaprat, animatrice au Relais Assistantes Maternelles avait organisé le 6 mai une chasse aux œufs en chocolat pour les tout petits enfants de la commune. Trois assistantes maternelles du Monastère étaient présentes et ont accompagné huit enfants, dont trois bébés, à cette charmante et appétissante animation. Nous rappelons aux parents que le RAM est ouvert le lundi après-midi, à tous les jeunes enfants de la commune, quel que soit le mode de garde.

Pour tous renseignements, ou pour toute recherche garde pour vos enfants (en accueil chez une assistante maternelle ou en accueil collectif), n'hésitez pas à prendre contact avec le Relais d'Assistantes Maternelles « Rêve Avec Moi » au 06 71 61 42 57

<http://www.ram-reveavecmoi.com>



Commémoration 8 mai 1945

La commémoration de la date anniversaire de la victoire des Alliés sur l'Allemagne nazie et de la fin de la Seconde Guerre mondiale en Europe, s'est déroulée au monument aux Morts de la commune. Entouré des élus du Conseil Municipal des enfants, Evelyne Frayssinet et Serge Julien qui succède à Bernard Saules, Conseillère et Conseiller Départementaux ont honoré de leur présence cette émouvante cérémonie. Serge Julien est né en 1962. Directeur de l'EPHAD de St Côte d'Olt, il est élu d'opposition à la Mairie de Rodez.

Le Délégué à la Cohésion Police Population pour notre commune

Dans le cadre du nouveau dispositif "Police de Sécurité du Quotidien", Dominique BARBIER DE REULLE a été nommé Délégué à la Cohésion Police Population (DCPP) pour la commune du Monastère. Il a vocation à recueillir les attentes de la population en matière de sécurité, de détecter les problèmes et d'intervenir sur certains litiges, notamment ceux liés aux conflits ou troubles du voisinage. Il agit en interface entre la police et la population. Dominique Barbier de Reulle est retraité, major honoraire, issu de la réserve civile.

Sa mission comporte aussi un volet prévention important. Pour exemple, il a organisé, avec Jean Louis Anglade qui partage avec lui cette délégation sur plusieurs communes de Rodez Agglomération, une réunion d'information à l'attention des aînés pour prévenir arnaques et cambriolages.

Une permanence du délégué police population est envisagée une fois par mois en mairie. Dans l'attente de sa mise en place, les administrés peuvent contacter le secrétariat de la mairie pour prendre rendez-vous avec le délégué.

Information : Pour contacter le commissariat vous devez désormais composer le 05 81 37 21 50. Le numéro des urgences reste le 17.

Bourgs-Centres Occitanie / Pyrénées-Méditerranée



Notre commune vient de déposer un dossier de candidature à un dispositif régional de valorisation des Bourgs Centres. La présence de Bourgs Centres dynamiques et attractifs dans les zones rurales, mais aussi situées, comme la nôtre, en zone péri-urbaines, est un gage de qualité de vie et de cohésion sociale. Ils constituent des pôles essentiels à l'attractivité de leur bassin de vie et participent à l'équilibre des territoires. Mais pour répondre aux attentes de leurs habitants, il faut être en capacité d'y maintenir, voire densifier, l'offre de services, que ce soit en matière de santé, d'enfance, d'équipements sportifs, culturels ou encore touristiques. A travers ce contrat, la région Occitanie nous propose donc de contractualiser sur un programme pluriannuel, portant sur notre projet de développement de 2019 à 2021.

Ce contrat est tripartite, les trois cosignataires sont la Commune du Monastère, la région Occitanie et Rodez agglomération. Le département et le PETR y seront aussi associés. Il s'appuie sur un diagnostic approfondi et partagé, sur l'identification des enjeux et objectifs à moyen et long termes. Ces derniers sont déclinés sous forme d'axes prioritaires, puis d'actions concrètes. La contractualisation autorisera, lors de la réalisation des projets, le soutien financier des signataires. C'est donc dire l'enjeu important que revêt sa signature. Le dépôt de ce dossier a été précédé d'un acte de pré-candidature que nous avons remis au mois de février et pour lequel la région a fait un retour très positif. La déclinaison du contrat s'appuie sur 3 axes :

AXE 1 : Renforcer attractivité Bourg Centre

En poursuivant la politique de développement raisonné de l'habitat

En dynamisant la vie culturelle et sportive

En confortant et développant les commerces et services de proximité

En requalifiant et valorisant les espaces publics notamment par le réaménagement du bourg ancien

En structurant des liaisons inter quartiers

En accueillant de nouveaux équipements intercommunaux

AXE2 : Engager la transition écologique et énergétique du territoire

En réduisant et maîtrisant les consommations énergétiques

En favorisant l'usage des énergies renouvelables dans les bâtiments nouveaux

En préservant la biodiversité et en valorisant les paysages de notre commune

AXE 3 : Favoriser les solidarités et mobiliser les acteurs du territoire et encourager les synergies

A chacun de ces 3 axes, nous avons associé des opérations, décrivant projets et financements nécessaires. Dans ce contrat, la municipalité a souhaité décrire de la façon la plus exhaustive possible les actions nécessaires à une évolution positive du Monastère pour les prochaines années. Sa signature est donc un acte déterminant du développement à venir de notre commune.

La vie sur la commune

Football Club du Monastère



Dans la continuité des regrettés présidents Jean et Francis SEGUIN, les nouveaux co-présidents Nicolas Jeay et Marc Delzescaux et les dirigeants du FCM s'attachent à faire vivre le ballon rond sur les terrains du Monastère, du département et de la région.

Avec aujourd'hui ses 250 licenciés, il va sans dire qu'il y a du pain sur la planche. Un grand merci donc à tous les éducateurs et dirigeants qui encadrent les joueurs en semaine et tous les week-ends pour la pratique de leur sport favori. La première de leur mission bénévole est d'encadrer, d'éduquer et d'enseigner les valeurs du bien vivre ensemble à travers la pratique d'un sport collectif où les qualités et les valeurs de chacun ne demandent qu'à s'affirmer. C'est à travers les entraînements proposés et les encouragements et conseils prodigués autour des terrains que les éducateurs s'attachent à faire progresser leurs joueurs, pour même si ce n'est pas la priorité recherchée, obtenir de bons résultats. Le club s'attache d'ailleurs à proposer à ses éducateurs des formations qui, à terme, ne permettront qu'une meilleure structuration du club.

La fin de saison est proche et les objectifs de maintien pour l'équipe 1 en Régionale 3 et pour l'équipe 2, en Départementale 3 sont sur le point d'être atteints. En ce qui concerne les équipes de jeunes, leur parcours est plus qu'honorable avec une mention particulière pour les groupes U15 et U17 qui ont brillé respectivement dans les coupes Crédit Mutuel et Via Santé. L'avenir du FCM semble assuré.

Pour cette fin de saison 2018-2019, le club prépare la journée du 22 juin au cours de laquelle sera fêté l'anniversaire des 50 ans du Club. Les dirigeants espèrent revoir les anciens joueurs et dirigeants qui ont permis au club de devenir ce qu'il est aujourd'hui.

Au programme de cette journée :

- En matinée, des rencontres sont prévues entre les jeunes licenciés actuels du club.
- À partir de 14h00 des rencontres permettront aux anciens licenciés du club de rechausser les crampons s'ils le souhaitent ou tout simplement de passer un moment à évoquer leurs exploits passés.
- À partir de 18h30, un apéritif-concert animé par le groupe « Duo Coup de Phil ».
- À partir de 21h00, repas dansant. (melon, jambon, paëlla et dessert (adultes, 15 €, enfants, 10 €) Paiement à l'inscription auprès de Marc DELZESCAUX, 31, avenue du stade 12450 La Primaube et/ou par mail : marco.balsac@sfr.fr)

On vous attend nombreux. Vive le FCM.

<https://www.facebook.com/fc.monastere>

<https://fcmonastere.footeo.com/>

Les élus de l'agglomération visitent SDEL Rouergue

Le 14 février 2019, Guillaume TURLAN, directeur de l'entreprise SDEL Rouergue, recevait Christian TEYSSEDE, président de Rodez agglomération, Jean-Philippe SADOUL, vice-président en charge de l'économie et Michel GANTOU, maire du Monastère et vice-président de l'agglomération, pour une visite du site et une présentation de son action de formation en faveur de jeunes apprentis.



Les 8 apprentis de SDEL Rouergue actuellement en formation

Spécialisée dans les travaux d'infrastructures concernant l'électrification rurale, la fibre optique et l'éclairage public, l'entreprise SDEL Rouergue, située sur la commune du Monastère dans les locaux anciennement CEGELEC, emploie 45 salariés et réalise un chiffre d'affaires de 5 M d'Euros (2018) répartis entre éclairage public, réseaux souterrains et - à un degré moindre - réseau aérien et Fibre optique.

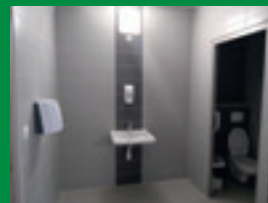
Elle assure un programme de formation à destination de ses futurs collaborateurs « Monteur Aérien Fibre Optique ». L'objectif est de développer les compétences permettant, à l'issue de cet apprentissage d'intégrer dans l'entreprise, en CDI, les apprentis formés.

La commune a autorisé la société à utiliser le plateau du complexe du Puech pour réaliser quelques travaux pratiques.



5

Rénovation des toilettes publiques et du Centre Social



Dans le cadre des travaux Mairie - Centre Social, nous avons décidé la suppression des WC publics extérieurs, vétustes, et ne respectant pas les normes d'accessibilité. Nous avons fait le choix de les déplacer entre la Mairie et le Centre social, côté place de la République. Ils restent bien entendu ouverts en permanence au public mais sont désormais intégrés dans le bâtiment.

Les toilettes du Centre Social, disponibles pour les utilisateurs des salles d'activités de l'étage, ont été eux aussi totalement rénovés. Ce sont les services techniques de la Mairie qui ont réalisé les travaux et le résultat est de belle qualité.

Les élèves de l'école des 4 Rives en sorties !



C'est au centre des PEP de La Vignole, dans les Pyrénées, que les enfants de l'école ont été accueillis pour une classe de neige du 18 au 22 février 2019. Ils en sont revenus enchantés, des souvenirs plein la tête de leurs descentes à ski et de leurs ballades en raquettes... Tous sont impatients d'y retourner....



Afin de découvrir l'univers de l'hôpital, les élèves de l'école maternelle sont partis en visite à l'Hôpital de Decazeville. Avec l'association Grosbobo, ils ont accompagné Jojo pour soigner son front et "réparer" sa jambe cassée et Nini pour une crise d'appendicite. L'objectif étant de le rassurer en cas d'une éventuelle hospitalisation.

6

Organisation de la semaine scolaire à l'école des 4 rives à la rentrée prochaine

Le décret n° 2017-1108 du 27 juin 2017, relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire à 4,5 jours dans les écoles publiques, permet au Directeur Académique des services de l'Éducation Nationale, sur proposition conjointe de la commune et du conseil d'école, d'autoriser un retour vers une répartition des heures d'enseignement hebdomadaires sur 8 demi-journées réparties en 4 jours. Compte tenu de ce décret, des avis favorables du Conseil Municipal et du conseil d'école du 8 novembre 2018, Mme la Directrice des Services de l'Académie de l'Aveyron a validé la demande de changement de rythmes scolaires pour notre école à compter de la prochaine rentrée. Il est à noter que dès la dernière rentrée, en Aveyron, 245 écoles sur 267 étaient déjà

revenues à la semaine de 4 jours, soit 97% des écoles aveyronnaises et sur l'agglomération Ruthénoise c'est la totalité des écoles qui avaient fait ce choix. Le Conseil Municipal avait, dès l'année passée, exprimé son souhait de revenir à la semaine de 4 jours. Parents et enseignants en Conseil d'Ecole ce sont cette année, en majorité, prononcé pour un retour à cette organisation.

De nouveaux horaires seront donc proposés à la rentrée de septembre prochain. La classe se déroulera en matinée de 8h30 à 11h45 et de 13h45 à 16h30 pour l'après-midi. L'étude est maintenue. Les activités périscolaires demeurent mais limitées à une activité par semaine par enfant.

Projet de travaux à l'école

L'Agenda de mise en accessibilité des bâtiments recevant du public sur notre commune, prévoyait 3 grands chantiers. Les travaux concernant la Mairie et le Centre social sont maintenant achevés et la construction du bâtiment «salle d'animation du Puech», destiné à l'accueil



du Centre de Loisirs, de l'espace jeunes, et diverses associations est en cours. Par ailleurs, cette construction permettra aussi de compléter les installations du Relais Assistantes Maternelles en matière d'accessibilité au niveau des toilettes et bureaux.

Il restait donc à se pencher sur la mise aux normes de l'Ecole des 4 Rives. Nous avions déjà, en 2015, réalisé des travaux afin d'élever le niveau de la cour, permettant ainsi l'entrée au rez-de-chaussée sans aucune marche, mais il nous restait à mettre en accessibilité les étages supérieurs. C'est le cabinet d'architecte Droit de cité qui a été retenu pour mener les études et nous proposer les solutions les plus adaptées. Il faut dire que rien

n'est simple sur cette école bâtie à flanc de colline, où les demi niveaux sont nombreux, et, où l'accès à la cantine depuis la cour, nécessite de gravir deux niveaux pour se rendre sur l'arrière du bâtiment. Sur ce dernier point, il est apparu que la salle accueillant les élèves pour le repas de midi devenait exiguë. Le nombre d'enfants qui mangent à la cantine a considérablement augmenté ces dernières années. Deux services sont aujourd'hui nécessaires et malgré cette organisation, il y a parfois bien du mal à loger la totalité des rationnaires.

Il a donc été convenu avec l'architecte de réfléchir à une solution globale qui nous permettrait de mettre en accessibilité la totalité des niveaux, de faciliter les circulations à l'intérieur de l'école mais aussi d'agrandir la salle de restauration.

Des premiers projets nous ont été remis et présentés pour avis, à l'équipe enseignante et au personnel municipal intervenant sur l'école. L'accueil a été très favorable même si quelques points particuliers sont encore en discussion. Reste que ce projet va largement dépasser les estimations financières prévues pour ce chantier. Des demandes de subventions et d'aides ont été déposées auprès de l'état, la région et le département et l'Agglomération. Il est évident que l'aboutissement de ce projet dépendra en grande partie des réponses qui nous seront faites.

Pôle d'équilibre territorial et rural

Le PETR Centre Ouest Aveyron

123 communes, 9 intercommunalités dont Rodez Agglomération. 155 000 habitants



Les Pôles d'Equilibre Territoriaux et Ruraux, créés par loi du 27 janvier 2014, ont vocation à être un **outil de coopération entre EPCI, communes ou communauté de communes, sur les territoires situés hors métropoles**, ruraux ou non. Il s'agit d'un espace où s'élabore un **projet de territoire** pour le compte et en partenariat avec les EPCI qui le composent. Ce projet d'aménagement, de développement économique, écologique, culturel et social a pour but de promouvoir un modèle de développement durable et d'en améliorer la compétitivité, l'attraction et la cohésion. C'est donc un cadre d'action pour répondre aux enjeux de développement qui dépassent le cadre des intercommunalités et nécessitent une mutualisation des ressources et compétences. En termes de gouvernance, les pôles d'équilibre territoriaux et ruraux comprennent un **conseil syndical** qui prend en compte le poids démographique des membres, chacun disposant au moins d'un siège et aucun ne pouvant disposer de plus de la moitié des sièges.

Créé en 2015 le PETR Centre Ouest Aveyron s'est donné 3 défis :

- Le défi de l'attractivité :

Redresser la pyramide des âges. En effet, 1/3 de la population est âgée de plus de 60 ans. Pour cela il faut accueillir en priorité des jeunes actifs et des familles attirées par un bon niveau de services, un cadre de vie de qualité, des facilités de mobilité et une offre de logement diversifiée

- Le défi d'un développement économique équilibré, et pour cela :

- Accompagner à la mutation de l'agriculture qui représente encore 38% des entreprises du territoire
- Faire du tourisme un véritable levier économique
- Soutenir les filières industrielles : aéronautiques, mécaniques....
- Développer les filières en devenir : numérique, environnement....

- Le défi de la mutualisation et de la coopération :

Pour un maillage équilibré, il s'agit de conforter les pôles majeurs, consolider le maillage de bourgs-centres, reconquérir les centres-bourgs

Pour cela, via le PETR, les collectivités contractualisent avec l'Europe et la Région pour obtenir des financements de leurs projets par différents contrats :

Contrat territorial Occitanie

Sur la période 2015-2017, Rodez Agglomération a ainsi bénéficié de 588 K€ de subvention régionale pour un investissement total de 12,2 M€. La prochaine programmation est prévue pour début 2019 et nous pourrions y inscrire les projets communaux relevant d'un intérêt communautaire (circulation douce, bourg centre, ...)

Le programme LEADER

Il s'agit d'un programme de financement européen accompagnant des projets publics ET privés sur les thématiques :

- Développement économique
- Tourisme, Patrimoine, Culture et Services
- Développement Durable

Contrat de ruralité

Un contrat initié par l'Etat, associant le Département, la Région et la Caisse des dépôts et consignations. Il soutient les projets en lien avec :

- les accès aux services, aux équipements et aux soins
- la revitalisation des bourgs-centres
- l'attractivité et développement du territoire
- les mobilités durables et innovation numérique
- transition écologique et énergétique
- cohésion sociale, emploi et formation

TEPcv : Label Territoire à Energie Positive pour la croissance verte

1,3 M€ d'aides d'Etat à disposition du PETR et 2 M€ pour Rodez Agglomération pour financer les projets de développement durable des collectivités. Nous en avons bénéficié au titre de la rénovation de l'éclairage public et de la réalisation de différents diagnostics énergétiques de nos bâtiments communaux.

Un nouveau plan de ville

Un nouveau plan de la commune est disponible en Mairie et distribué dans les boîtes aux lettres des Monastériens.

Nous remercions tous les annonceurs qui nous ont permis d'éditer ce plan sans coût pour les finances municipales.



Sur vos agendas...

Samedi 22 juin 2019

50e anniversaire du FCM. À partir de 18h30, apéritif-concert animé par le groupe "Duo Coup de Phil", suivi d'un repas dansant

Samedi 6 juillet 2019 en soirée,

Apéro concert organisé par le comité des fêtes au Parc de la Briane.

20h : Trio Kouakenstock.

22h : Groupe rock MST. Repas sur place conseillé !

Marchés des producteurs Place de la République

Vendredi 12 juillet 2019

organisé avec le Comité des fêtes du Monastère

Vendredi 26 Juillet 2019

organisé avec l'AGAS

Vendredi 9 août 2019

organisé avec l'association « Je m'allie au Mali »

Vendredi 30 août 2019

organisé avec le Football Club du Monastère

Samedi 7 septembre 2019 après midi,

Forum des associations organisé avec l'AGAS

Votre jardin sans pesticides



La loi interdit depuis le 01 janvier 2017 aux collectivités d'utiliser des produits phytosanitaires pour l'entretien des espaces verts, forêts, promenades et voiries accessibles ou ouverts au public.

Depuis 1^{er} janvier 2019, l'interdiction s'étend aux particuliers. Les jardiniers amateurs ne peuvent plus utiliser, ni détenir, de produits phytosanitaires sauf ceux, à faibles risques et autorisés en agriculture biologique. De plus,

hormis ces derniers, tous les autres produits phytosanitaires de la gamme amateurs sont désormais interdits à la vente.

Rapportez vos pesticides : Bidons, bouteilles, flacons, sprays, et autres contenants, qu'ils soient vides, souillés ou avec un reste de pesticides, doivent être rapportés en déchetterie, si possible dans leur emballage d'origine. Il ne faut en aucun cas les jeter à la poubelle, ni les déverser dans les canalisations. La déchetterie la plus proche équipée pour cette collecte est celle d'Olemps.

Pour accompagner les jardiniers dans l'évolution de leurs pratiques, le projet « Jardiner Autrement », soutenu par le ministère chargé de l'Environnement et du ministère chargé de l'Agriculture a été développé.

Son objectif est d'apporter des clés pour réussir un jardin plus respectueux de la nature, en rappelant les fondamentaux pour un jardin en bonne santé, en faisant le point sur les techniques alternatives efficaces. A l'adresse <https://www.jardiner-autrement.fr/>, vous accéderez à un site d'informations fiables pour la réussite d'un jardinage raisonné.

Pyrale du buis : les traitements efficaces

La Pyrale du buis est une chenille, originaire d'Asie mais désormais présente sur le territoire européen, et en France depuis 2008. Elle ne s'attaque qu'aux feuilles de buis pour se nourrir, causant ainsi de vastes dégâts, voire leur dépérissement total. Au stade larvaire il est difficile de l'identifier mais elle devient ensuite une chenille verte très reconnaissable, avant d'évoluer en nymphe puis en papillon blanc et brun, avec des irisations dorées. Vous constaterez également dans vos buis l'apparition de petites toiles très caractéristiques, ressemblant à celles des d'araignées.



Si vous identifiez la pyrale du buis, prévenez vos voisins détenteurs de buis car il est fort probable qu'ils soient déjà ou rapidement infestés. Plus le problème est traité tôt, plus les chances d'éradication seront élevées.

La première chose à faire lorsque vous apercevez des chenilles vertes dans vos buis c'est de les retirer manuellement. La pyrale du buis, n'est pas urticante. Elle ne présente donc aucun danger pour l'homme et peut être manipulée sans protection.

Mais cette action n'est pas suffisante et il faut aussi traiter contre la chenille de manière biologique.

- La lutte biologique est le moyen de lutte le plus efficace.
- Le produit à pulvériser est le *Bacillus thuringiensis*.
- Il faut pulvériser sur l'ensemble des buis, idéalement sur et sous les feuilles, car c'est là qu'ont lieu les pontes.
- Il faut renouveler l'opération tous les mois jusqu'à l'hiver car le cycle de vie de la pyrale du buis conduit à plusieurs pontes dans l'année.

L'usage des insecticides ou anti-chenilles chimiques ne présentent aucun avantage supplémentaire par rapport au *Bacillus thuringiensis*, mais peuvent se révéler néfastes à l'écosystème, abeilles ou autres insectes présents dans votre jardin ou votre terrasse. Des appâts avec phéromones peuvent être aussi utilisés. Ils attirent et piègent les papillons, limitant ainsi leur reproduction.



La saison 2019 des marchés des producteurs de Pays est à nouveau programmée sur 4 soirées d'été

Au mois de juillet, les 12 et 26 et au mois d'août les 9 et 30, vous pourrez venir déguster les préparations des producteurs et profiter des animations proposées par les associations, qui au côté de la Mairie, travaillent à faire de ces soirées des temps forts et sympathiques de la vie de la commune. Nous vous y espérons nombreux !